

Calendrier 2011 des Comités LEADER du GAL Pays Mellois

Attention :

1. L'opération ne doit pas commencer avant le premier dépôt de dossier auprès d'un cofinanceur;
2. Aucun devis ne doit être signé avant le dépôt de dossier;
3. Aucune facture ne doit être acquittée avant le dépôt de dossier.

Dans le cas contraire, le dossier est rejeté!

Le dossier est inscrit à l'ordre du jour du comité de programmation Leader lorsqu'il est définitivement complet.

Date limite de dépôt de dossier Leader	Date comité de programmation Leader
20/12/2010	20/01/2011
28/02/2011	31/03/2011
24/04/2011	26/05/2011
29/08/2011	29/09/2011
24/10/2011	24/11/2011

Rappel :

- Le dossier ne peut être programmé que sur accord de l'ensemble des financeurs publics intervenant sur l'opération.
- Aucun règlement ne devra être fait en espèce ou par un bénévole associatif au risque de voir la subvention diminuer.